

SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UIT

22 décembre 2021

Doc.synd.AG.2021.3

Rapport financier de l'année 2020

Situation de nos membres :

Nos cotisations pour l'année 2020 ont été de CHF 145'278 pour 274 membres (303 en 2019). Nous représentons environ de 39 à 41 % du staff. *(Sur base des chiffres 669 fin 2018 et 704 en mai 2021)*
Les départs à la retraite en 2020 ont fait fondre l'effectif des membres de 303 à 274 (-29).

Nos dépenses :

En 2020 la pandémie a fait que le comité du Syndicat n'a eu aucune représentation physique extérieure.
L'AG et la « mid-term meeting » de la CCISUA ont eu lieu virtuellement.

Les dépenses de MSPINT :

Elles concernent le contrat santé, le rapatriement (Europ Assistance).

Pour le contrat rapatriement (Europ Assistance), il est à noter que s'agissant du rapatriement de la personne défunte, il est possible de le faire dans son pays de résidence ou dans le pays désigné par les proches.

Le montant de l'assurance rapatriement est de 1,58 CHF/mois, inclus dans l'appel de cotisation envoyé mensuellement par Henner à chaque bénéficiaire.

Pour le Contrat santé, le Syndicat a depuis l'origine du contrat subventionné 10 CHF à partir d'un fonds (réserve de stabilité). Le montant de ce fonds est d'aujourd'hui de 180'957 CHF au 31 décembre 2020 d'après Allianz.

Nombre d'adhérents syndicat 2020 : 155 personnes bénéficient de la participation du Syndicat soit environ 55% des assurés principaux.

Pour information pour l'année 2020 nous avons mis en place une subvention exceptionnelle de 5 CHF qui s'ajoute à la subvention de base. Nous avons reconduit cette subvention de 10 + 5 CHF pour 2021 lors de l'AG 2020 et nous envisageons de le reconduire pour 2022 si l'AG 2021 en décide ainsi.

Ces subventions nous permettent de maintenir le contrat à un niveau de tarif raisonnable pour les assurés. Pour 2022 il y aura une légère augmentation de 5% des primes santé MSPINT (cf tableaux ci-dessous).

Tarifs Janvier 2022 - Syndicat du personnel de l'UIT

Indexation globale de la prime Participation Syndicat **5%**
15 CHF

TARIFS 1er JANVIER 2021 (Retraités et Actifs "Pass Santé")			TARIFS 1er JANVIER 2021 (Actifs disposant de la participation du Syndicat)		
Age	Montant de la prime mensuel en CHF	Montant de la prime annuel en CHF	Age	Montant de la prime mensuel en CHF	Montant de la prime annuel en CHF
0-18 (*)	CHF 41,67	CHF 500,00	0-18(*)	CHF 26,67	CHF 320,00
19-25 (*)	CHF 70,58	CHF 847,00	19-25(*)	CHF 55,58	CHF 667,00
26-35	CHF 73,08	CHF 877,00	26-35	CHF 58,08	CHF 697,00
36-45	CHF 91,83	CHF 1 102,00	36-45	CHF 76,83	CHF 922,00
46-55	CHF 102,00	CHF 1 224,00	46-55	CHF 87,00	CHF 1 044,00
56-65	CHF 121,58	CHF 1 459,00	56-65	CHF 106,58	CHF 1 279,00
66-100	CHF 171,08	CHF 2 053,00	66-100	CHF 156,08	CHF 1 873,00

(*) : rabais de 50% de la prime à partir du 3ème enfant et suivant

TARIFS 1er JANVIER 2022 (Retraités et Actifs "Pass Santé")			TARIFS 1er JANVIER 2022 (Actifs disposant de la participation du Syndicat)		
Age	Montant de la prime mensuel en CHF	Montant de la prime annuel en CHF	Age	Montant de la prime mensuel en CHF	Montant de la prime annuel en CHF
0-18 (*)	CHF 43,75	CHF 525,00	0-18(*)	CHF 28,75	CHF 345,00
19-25 (*)	CHF 74,11	CHF 889,35	19-25(*)	CHF 59,11	CHF 709,35
26-35	CHF 76,74	CHF 920,85	26-35	CHF 61,74	CHF 740,85
36-45	CHF 96,43	CHF 1 157,10	36-45	CHF 81,43	CHF 977,10
46-55	CHF 107,10	CHF 1 285,20	46-55	CHF 92,10	CHF 1 105,20
56-65	CHF 127,66	CHF 1 531,95	56-65	CHF 112,66	CHF 1 351,95
66-100	CHF 179,64	CHF 2 155,65	66-100	CHF 164,64	CHF 1 975,65

(*) : rabais de 50% de la prime à partir du 3ème enfant et suivant

Pour information, nous vous communiquons les chiffres 2020 :

Nombre de bénéficiaires : 551
 Total des cotisations : CHF 683'061.-
 Total des dépenses : CHF 617'442.-
 Détails Sinistres : 501 309 CHF ; Frais de gestion, d'administration et de conseil : 81 980 CHF ; Frais assureurs : 34 153 CHF

Le fonds d'entraide :

En 2020 nous avons aidé 13 personnes dont 1 nouvelle personne.

Les engagements sont bien respectés à une exception près. Cette situation s'est résolue par la voie amiable avec le support de l'administration. Nous vous rappelons qu'en cas de d'incidents «prévisibles» ou non il faut prévenir immédiatement la trésorière.

Les prêts ne sont pas prélevés sur le salaire de l'UIT mais au moyen de virements permanents effectués par les intéressés sur le compte postal du syndicat dédié au fonds d'entraide.

Un total de 5934 CHF a été remboursé dans l'année.

La Contribution Volontaire Mensuelle (CVM) :

CHF 491 en 2020

La CVM, contribution volontaire mensuelle est payée par 5 personnes au total.

Certification des comptes :

Mme Orsini, du cabinet Exaplan à Genève a certifié nos comptes 2020 comme exacts, selon la norme d'audit suisse 910, cf. document joint ci-dessous.

Les comptes 2020 font apparaitre un déficit de CHF 13 783,66 due au fait que

- Subventions assurances
- Frais juridique
- Augmentation de la CAP

A la vue de ce document, nous vous demandons d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité.

Nous en profitons pour remercier le trésorier pour son travail efficace et méticuleux.

Budget prévisionnel : voir le fichier [SYND.AG.ORD.2021-12-Budget-previsionnel-2022.xlsx](#)

Genève, 15 décembre 2021

No TVA : 423260

Numéros Registre : 502526-106429

RAPPORT DE L'AUDITEUR
AU COMITE
DU SYNDICAT DE L'UIT

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan et compte d'exploitation) du Syndicat de l'UIT - Genève, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

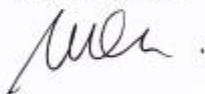
Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité de la direction, alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une « review » et non un « audit » et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis et qui se traduisent par **une perte de CHF 13.783,66.**

EXAPLAN S.A.



Magali Orsini
Réviseur responsable

Annexes : Bilan
Compte d'exploitation